

CCMC 13062-R

CCMC Évaluation de la conformité aux codes du Canada

Numéro du CCMC :	13062-R
Statut :	En vigueur
Date de publication :	2002-05-21
Date de modification :	2024-03-26
Titulaire de l'évaluation :	<p>MBSCS Canada, Inc 7111 Syntex Drive Mississauga (ON) L5N 8C3 Canada Site Web : www.master-builders-solutions.com/en-us</p>
Nom du produit :	Senerflex Wall System
Conformité :	CNB 2015, CNB 2020, CBO
Exigences :	<p>CAN/ULC-S716.1-12, « Norme pour les systèmes d'isolation et de finition extérieurs (systèmes SIFE) – matériaux et systèmes » CCMC-TG-072413.01-15C, « Guide technique du CCMC sur les systèmes d'isolation par l'extérieur avec enduit de finition »</p>

Le présent document constitue un élément de preuve suffisant pour obtenir l'approbation de la plupart des autorités compétentes au Canada. À propos de la reconnaissance du CCMC – Vérifier la conformité des produits grâce à la marque de confiance du CCMC

Opinion sur la conformité

Le Centre canadien de matériaux de construction (CCMC) est d'avis que le produit évalué, lorsqu'il est utilisé comme couche de pose acoustique selon les conditions et restrictions énoncées dans la présente évaluation, est conforme aux dispositions des codes suivants :

Code national du bâtiment du Canada 2015

Disposition	Type de solution
3.1.4.2. 1)c) Protection des mousses plastiques	Acceptable
3.1.5.5. Revêtements combustibles pour les murs extérieurs	Acceptable
3.1.5.15. 2) Sous réserve des paragraphes 3.1.5.15. 3) ...	Acceptable
3.2.3.8. 1)b) Protection des façades	Acceptable
5.6.1.1. 1) Sous réserve du paragraphe 2), ...	Acceptable
5.9.4. Systèmes d'isolation par l'extérieur avec enduit de finition	Acceptable
5.9.4.1. 1) Les systèmes d'isolation par l'extérieur ...	Acceptable
5.9.4.1. 1)b) à la norme ULC CAN/ULC-S716.1-12 Système ...	Acceptable
9.25.2.2. 1)d) Normes	Acceptable
9.27.2.1. Réduction et prévention des infiltrations et des dommages	Acceptable
9.27.2.2.1)e) Protection minimale contre les infiltrations de précipitations	Acceptable
9.27.2.3. 1) Si les murs qui doivent offrir une prote ...	Acceptable
9.27.3.1. Éléments du deuxième plan de protection	Acceptable
9.27.13. Systèmes d'isolation par l'extérieur avec enduit de finition	Acceptable
9.27.13.2. 1) Les matériaux d'un système d'isolation p ...	Acceptable

Code national du bâtiment du Canada 2020

Disposition	Type de solution
5.9.4.1. 1) Les systèmes d'isolation par l'extérieur ...	Acceptable
9.27.14.2. 1) Les matériaux d'un système d'isolation p ...	Acceptable

Code du bâtiment de l'Ontario

La décision n° 03-15-104 (13062-R) autorisant l'utilisation de ce produit en Ontario, sous réserve des modalités qu'elle contient, a été rendue par le ministre des Affaires municipales et du Logement le 2003-10-10 en vertu de l'article 29 de la Loi de 1992 sur le code du bâtiment (consulter la décision pour connaître les modalités). Cette décision est soumise à des examens ainsi qu'à des mises à jour périodiques.

L'opinion ci-dessus est fondée sur l'évaluation par le CCMC des éléments de preuve techniques fournis par le titulaire de l'évaluation et est assujettie aux conditions et restrictions énoncées. Un résumé des exigences techniques qui constituent le fondement de la présente évaluation est inclus à l'intention des utilisateurs.

Renseignements sur le produit

Nom du produit

Senerflex Wall System

Description

Système d'isolation par l'extérieur avec enduit de finition (SIEEF) non porteur constitué de panneaux qui peuvent être assemblés en usine dans des conditions contrôlées, ou posés sur le chantier. Le système comporte les éléments principaux suivants :

- une barrière d'étanchéité à l'eau;
- un adhésif;
- un panneau isolant; et
- un système d'enduit (stratifié).

Note : Le stratifié s'entend de tous les enduits (enduit de base et enduit de finition) appliqués sur la face extérieure du panneau isolant de concert avec le treillis d'armature en fibre de verre.

Voir les descriptions ci-après des différents composants du système.

Support

Pour les applications dont il est question dans le présent rapport d'évaluation, le support peut être constitué d'un mur de briques, de maçonnerie ou de béton monolithique et/ou d'un panneau de ciment, d'une plaque de plâtre revêtue d'un feutre de fibre de verre ou d'un panneau de contreplaqué/de copeaux orientés (OSB) posé sur une ossature de bois ou d'acier. Les interstices entre les panneaux de revêtement intermédiaire posés sur l'ossature d'un mur doivent être d'au plus 3,0 mm.

Barrière d'étanchéité à l'eau

Senersshield-R est un enduit monocomposant à base d'eau offert en seaux de 27 kg. Senersshield-R est appliqué en une couche continue (l'épaisseur de feuil frais est de 10 mils ou 0,254 mm) sur le support au moyen d'un rouleau, d'un pulvérisateur, d'une truelle ou d'un pinceau. La barrière d'étanchéité à l'eau est utilisée conjointement avec un revêtement intermédiaire en tissu pour envelopper les ouvertures brutes et enduire les joints de revêtement intermédiaire.

Note : La barrière d'étanchéité à l'eau est un revêtement qui est installé pour fournir, avec d'autres caractéristiques intégrées, la deuxième ligne de défense contre l'infiltration de l'eau jusqu'à la structure. La barrière d'étanchéité à l'eau doit être posée conformément aux manuels d'installation du produit.

Dans le cas d'un système dont la barrière d'étanchéité à l'eau est un enduit d'imperméabilisation, la continuité du deuxième plan de protection au niveau des joints et des jonctions aux ouvertures, des pénétrations et des joints de dilatation doit être maintenue au moyen d'accessoires (membranes autoadhésives, bandes, etc.), tel qu'il est spécifié par le fabricant, avant la pose du système. De plus, pour obtenir le niveau prévu de protection contre l'infiltration d'eau, la barrière d'étanchéité à l'eau doit être posée en deux applications. On doit laisser à la première couche suffisamment de temps pour qu'elle sèche avant d'appliquer la seconde couche.

This PDF is an alternative version. This document was published on 2024-03-26 and may not be the latest version of this evaluation. Users should consult the latest [published assessment \(ER\)](#) on the CCMC Registry of Product Assessments, which contains the most up to date information. This PDF is intended for use as a record, not the latest information available.

Adhésifs

- Le produit Alpha Base Coat est un adhésif et un enduit de base acrylique à 100 % à mélanger avec du ciment Portland de type 10 (GU) sur le terrain (1 : 1 en poids). Cet adhésif est offert en seaux de 27 kg. Il est appliqué sur l'endos du panneau isolant au moyen d'une truelle brettée de 13 mm de largeur et 13 mm de profondeur, espacée de 50 mm.
- Le produit Alpha Dry Base Coat est un mélange sec d'adhésif à base de polymères à mélanger sur le terrain avec de l'eau (4 : 1 en poids, poudre/eau). Cet adhésif est offert en sacs de 22,6 kg. Il est appliqué sur l'endos du panneau isolant au moyen d'une truelle brettée de 13 mm de largeur et 13 mm de profondeur, espacée de 50 mm. Le produit Alpha Dry Base Coat est incombustible, conformément aux exigences de la norme CAN/ULC-S114-05, « Méthode d'essai normalisée pour la détermination de l'incombustibilité des matériaux de construction » (se reporter au certificat d'homologation Intertek Spec ID : 38825). Seuls les systèmes comportant le produit Alpha Dry Base Coat figurant au tableau Systemes d'isolation par l'extérieur avec enduit de finition Senergy ci-dessous constituent une solution acceptable pour les bâtiments devant être de construction incombustible. Se reporter à la section Conditions et restrictions du présent rapport d'évaluation pour plus de détails.

Note : Les adhésifs servent à lier l'isolant au support revêtu de l'enduit d'imperméabilisation. Habituellement, ils sont offerts sous les formes suivantes :

- mélange pulvérisé sec qui requiert l'ajout d'eau sur le chantier;
- pâte humide qui requiert l'ajout de ciment sur le chantier; ou
- forme ne requérant aucun additif.

Certains adhésifs sont également utilisés comme enduits de base, dont tous les adhésifs mentionnés. Par conséquent, la description des enduits de base figure à la présente section.

Isolant

- Le produit Senergy Insulation Board est un panneau de PSE plat type.
- Le produit Senergy GDC Insulation Board est un panneau PSE défini géométriquement comportant des rainures de 25 mm de largeur et de 10 mm de profondeur espacées de 305 mm entre axes et une cavité de 12,5 mm de largeur et de 10 mm de profondeur tout autour du périmètre du panneau.

Les panneaux isolants sont de PSE de type 1 faits de matériaux vierges à 100 % et sont séchés pendant au moins cinq semaines ou au séchoir.

Les deux panneaux isolants doivent respecter les exigences suivantes :

- CAN/ULC-S701-11, type 1 ou type 2;
- une épaisseur minimale de panneau :
 - de 19 mm pour le produit Senergy Insulation Board; et
 - de 38 mm pour le produit Senergy GDC Insulation Board;
- une épaisseur maximale de panneau :
 - conforme à sa conception dans une construction combustible;
 - de 152 mm, lorsqu'on les utilisent dans des constructions incombustibles conformes à l'article 3.1.5.5., division B, CNB 2015, et lorsqu'on les appliquent sur une ossature en acier (espacés de 400 mm entre axes) recouverte d'un revêtement intermédiaire en plaques de plâtre revêtues d'un feutre de fibre de verre

d'au moins 12,7 mm conformément à la norme ASTM C1177, ou lorsqu'on les applique sur du béton ou de la maçonnerie; et

- de 102 mm, lorsqu'on les utilise dans des constructions incombustibles conformes à l'alinéa 3.2.3.8. 1)b), division B, CNB 2015;
- des panneaux aux dimensions maximales de 610 mm × 1220 mm; et
- un indice de propagation de la flamme de 25 – 500, conformément à la norme CAN/ULC-S102.2-11, « Caractéristiques de combustion superficielle des revêtements de sol et des divers matériaux et assemblages ».

Système d'enduit synthétique (stratifié)

Le système d'enduit synthétique (stratifié) est constitué du treillis d'armature, qui est enrobé de l'enduit de base, d'un apprêt et d'un enduit de finition.

Enduit de base

- Alpha Base Coat – Voir la description à la section [Adhésifs](#).
- Alpha Dry Base Coat – Voir la description à la section [Adhésifs](#).

Lorsqu'il est utilisé comme enduit de base, les produits susmentionnés sont appliqués à l'aide d'une truelle en acier inoxydable sur toute la surface de l'isolant pour obtenir une épaisseur sèche nominale uniforme de 1,6 mm. L'enduit de base est plus épais lorsque plus d'une épaisseur de treillis d'armature est incorporée au stratifié.

Note : L'épaisseur exigée de l'enduit de base dépend du nombre de couches et du type de treillis d'armature utilisé. L'enduit de base est plus épais lorsque plus d'une épaisseur de treillis d'armature est incorporée au stratifié. L'épaisseur finale de l'enduit de base doit être suffisante pour incorporer entièrement le treillis d'armature dans l'enduit de base de sorte que le treillis ne soit pas visible.

Treillis d'armature

Le treillis d'armature est un tissu renforcé de fibres de verre entrelacées résistant aux alcalis d'une masse surfacique nominale d'au moins 142 g/m²; il est utilisé avec l'enduit de base Senergy. Le treillis est de couleur blanche et porte la mention « Senergy ». Il est offert en rouleaux de 965 mm de largeur et de 45,7 m de longueur. Le treillis de départ utilisé pour poser l'enduit aux articulations et aux extrémités des surfaces est offert en rouleaux de 229 mm de largeur. Le treillis d'armature est offert en cinq qualités de résistance différentes :

- Flexguard 4 : 142 g/m²;
- Intermediate 6 : 190 g/m²;
- Intermediate 12 : 373 g/m²;
- Strong 15 : 508 g/m²; et
- Hi Impact 20 : 678 g/m².

Les treillis plus lourds sont destinés à être utilisés dans les endroits exigeant une grande résistance au choc.

Le produit Sheathing Fabric est un tissu de polyester non tissé de 83 g/m² à fibres variées utilisé avec le produit Senershield-R aux joints de revêtement intermédiaire et dans les ouvertures brutes.

Apprêt

Le produit Tinted Primer est un apprêt acrylique pigmenté à base d'eau appliqué sur l'enduit de base avant l'application de l'enduit de finition.

Note : L'apprêt est requis habituellement dans le cas des finis appliqués au rouleau ou pulvérisés.

Enduit de finition

Le produit Senerflex Finish est un enduit de finition à base d'acrylique prêt à l'emploi offert en sceaux de 32 kg et teinté à la couleur désirée.

L'enduit de finition présente une texture déterminée par la taille des granulats de même que par le mouvement donné à la truelle pendant l'application.

Voici les différentes textures offertes :

- Belgian Lace;
- Classic;
- Coarse;
- Fine;
- Limestone;
- Sahara;
- Senerbrick; et
- Texture.

Mur Senergy

Tableau 1. Systèmes d'isolation par l'extérieur avec enduit de finition Senergy

Système	Composants distinctifs du système						
	Isolant	Support prévu	Barrière d'étanchéité à l'eau	Adhésif	Enduit de base	Enduit de base	Enduit de finition
Senerflex Channeled Adhesive Design	PSE plat	Panneau de ciment, maçonnerie de béton, plaque de plâtre revêtue de feutre de fibre de verre, contreplaqué/OSB	Senersshield-R	Alpha Base, Alpha Dry Base	Alpha Base, Alpha Dry Base	Tinted Primer (facultatif)	Enduit de finition Senerflex Classic
Senerflex GDC Design	PSE défini géométriquement	Panneau de ciment, maçonnerie de béton, plaque de plâtre revêtue de feutre de fibre de verre, contreplaqué/OSB	Senersshield-R	Alpha Base, Alpha Dry Base	Alpha Base, Alpha Dry Base	Tinted Primer (facultatif)	Enduit de finition Senerflex

This PDF is an alternative version. This document was published on 2024-03-26 and may not be the latest version of this evaluation. Users should consult the latest [published assessment \(ER\)](#) on the CCMC Registry of Product Assessments, which contains the most up to date information. This PDF is intended for use as a record, not the latest information available.

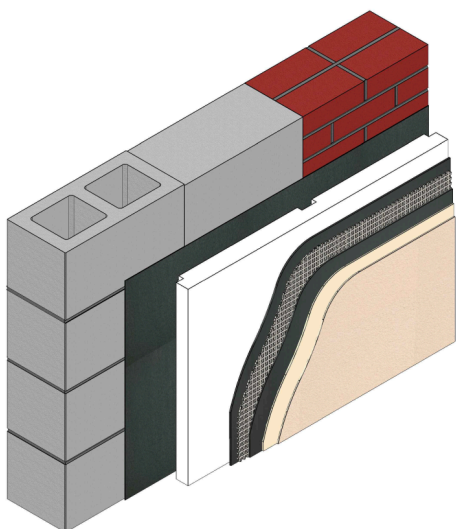


Figure 1. Senerflex® sur béton, élément de maçonnerie en béton et maçonnerie

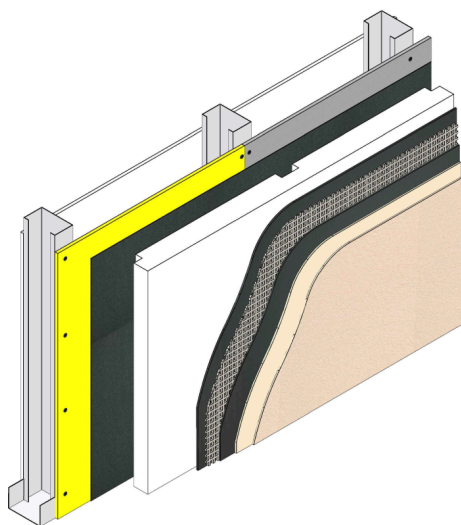


Figure 2. Senerflex® sur plaque de plâtre avec feutre de fibre de verre ou panneau de ciment sur ossature d'acier

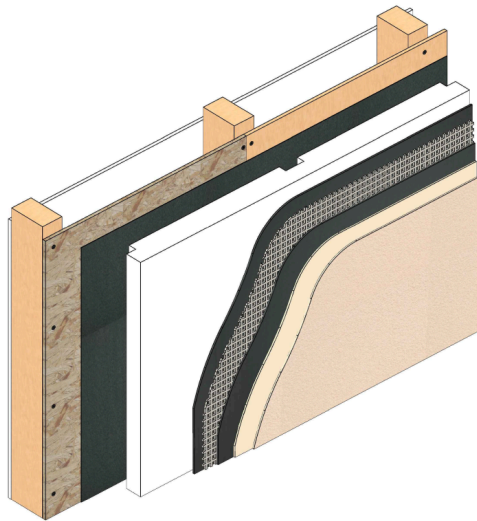


Figure 3. Senerflex® sur revêtement intermédiaire dérivé du bois sur ossature de bois

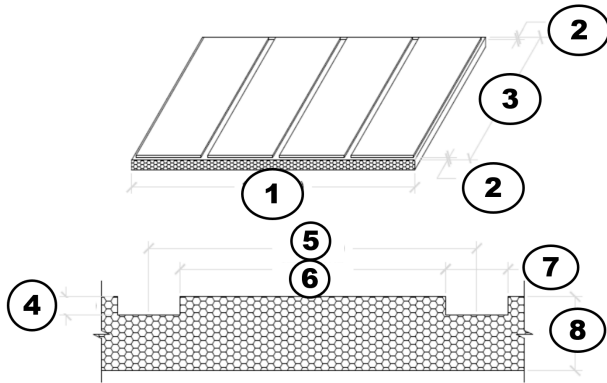


Figure 4. Panneaux PSE définis géométriquement Senerflex

1. 1220 mm (4 pi)
2. 12,5 mm (1/2 po)
3. 610 mm (2 pi)
4. 10 mm (3/8 po)
5. 300 mm (12 po)
6. 275 mm (11 po)
7. 25 mm (1 po)
8. 38 mm (1 1/2 po)

Note : Les rainures aux extrémités des panneaux sont de demi-largeur - 12,5 mm (1/2 po).

Usines de fabrication

La présente évaluation se limite aux produits fabriqués dans les usines suivantes :

Nom du produit	Usines de fabrication				
	Acworth (GA), US	Lancaster (TX), US	Levittown (PA), US	Newark (CA), US	Streetsboro (OH), US
Senerflex Wall System	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Indique que le produit provenant de cette installation de fabrication a fait l'objet d'une évaluation par le CCMC.

Conditions et restrictions

L'opinion sur la conformité fournie par le CCMC se limite à l'utilisation du produit conformément aux conditions et restrictions énoncées ci-après.

- Les produits sont utilisés comme revêtement extérieur appliqué sur les murs extérieurs des bâtiments visés par le Code national du bâtiment – Canada 2015 (CNB).
- S'il est utilisé dans des bâtiments existants, les éléments applicables ou concernés des bâtiments existants doivent être conformes aux exigences du CNB 2015.
- Les produits sont conçus pour servir de système d'isolation par l'extérieur avec enduit de finition, appliqués directement sur des murs verticaux de brique, de maçonnerie ou de béton monolithe, des panneaux de ciment, un revêtement intermédiaire en plaques de plâtre revêtues d'un feutre de fibre de verre, du contreplaqué ou des panneaux de copeaux orientés (OSB) recouvrant une ossature en bois ou en acier.
- Les interstices entre les panneaux de revêtement intermédiaire posés sur l'ossature d'un mur doivent être d'au plus 3,0 mm.
- Les produits peuvent être apposés sur des murs verticaux. Ces systèmes ne peuvent pas être apposés sur une surface horizontale. (Note : La présente restriction ne s'applique pas aux soffites protégés.)
- Lorsque les produits font partie d'un système de panneaux préfabriqués incorporant des éléments structuraux, le système de panneaux préfabriqués doit être conçu par un ingénieur ou un architecte en conformité avec les critères du fabricant et les exigences du CNB 2015.
- Il ne convient pas d'utiliser ces produits comme revêtements intermédiaires structuraux à des fins de contreventement.
- Les produits ne sont pas conçus pour être utilisés au-dessous du niveau du sol; ils doivent être posés à au moins 200 mm au-dessus du niveau du sol.
- Dans les régions côtières, les systèmes utilisés dans les bâtiments résidentiels visés par la partie 9, division B, CNB 2015, doivent être mis en œuvre de pair avec une coupure de capillarité, conformément à l'alinéa 9.27.2.2. 1)e), Protection minimale contre les infiltrations de précipitations, division B, CNB 2015. Les régions côtières sont définies au paragraphe 9.27.2.2. 5), CNB 2015.
- La barrière d'étanchéité à l'eau doit être appliquée en deux couches.
- La continuité du deuxième plan de protection au niveau des joints et des jonctions aux ouvertures, des pénétrations et des joints de dilatation doit être maintenue au moyen d'accessoires (membranes autoadhésives, bandes, etc.), tel qu'il est spécifié par le fabricant, avant la pose des produits.
- L'utilisation des produits avec les adhésifs indiqués au tableau Systèmes d'isolation par l'extérieur avec enduit de finition Senergy est limitée aux régions géographiques où la valeur de calcul du vent est de $Q_{50} < 1,0$ kPa.
- Lorsque les produits sont utilisés sur des murs existants de bâtiments protégés par gicleurs ou de bâtiments d'au plus 3 étages, la possibilité d'accumulation d'humidité dans le mur est liée principalement : 1) à la capacité du mur de dévier les infiltrations d'eau importantes; et 2) aux propriétés physiques du revêtement extérieur qui est mis en place et à son effet sur les caractéristiques du mur existant aux plans du contrôle du transfert de chaleur, des fuites d'air et de la condensation. L'accumulation éventuelle d'humidité par suite de l'ajout de matériaux est tout à fait particulière au mur existant. Par conséquent, l'installation doit être conforme à la note A-5.1.2.1 1), « Domaine d'application (séparation des milieux différents) », division B, CNB 2015.
- La conception de l'isolation extérieure et intérieure avec les systèmes doit être conforme aux exigences de la section 9.25., Contrôle du transfert de chaleur, des fuites d'air et de la condensation, division B, CNB 2015.
- Lorsque les systèmes sont utilisés sur des murs extérieurs existants, l'ajout d'un isolant thermique sur ces murs en augmentera l'efficacité thermique et l'étanchéité à l'air. Les défauts du solin et des autres ensembles de construction, y compris les installations mécaniques, peuvent entraîner une accumulation néfaste d'humidité,

comme le mentionne la note d'annexe A-9.25.2.4. 3), Isolant en vrac dans les murs à ossature de bois existants, division B, CNB 2015. Par conséquent, une fois le SIEEF (c'est-à-dire le produit évalué dans le présent rapport) installé, les murs extérieurs existants satisfont aux exigences du CNB 2015 en matière de contrôle du transfert de chaleur, des fuites d'air et de la condensation.

- Les produits peuvent procurer à un mur une résistance thermique accrue sans effet néfaste lorsque posés adéquatement, en prenant en compte la configuration et la performance du mur existant.
- Il est possible que les produits ne procurent pas à eux seuls tout le rendement thermique souhaité pour le mur. La résistance thermique du mur doit être conforme aux exigences en matière d'énergie du code du bâtiment applicable. Le mur pourrait devoir être conforme au Code national de l'énergie pour les bâtiments – Canada.
- Les blocs isolants thermiques en polystyrène doivent être vieillis au moins cinq semaines avant l'installation ou avoir été séchés au four conformément aux exigences de l'annexe B, « Vieillissement », de la norme CAN/ULC-S701 avant la coupe des panneaux isolants.
- Lorsqu'il est utilisé dans une construction combustible, l'isolant en polystyrène doit être protégé de l'intérieur du bâtiment conformément aux alinéas 3.1.4.2. 1)c) et 9.10.17.10. 1)c), Protection des mousses plastiques, division B, CNB 2015.
- Lorsqu'il est utilisé dans une construction incombustible, l'isolant en polystyrène doit être protégé de l'intérieur du bâtiment conformément aux paragraphes 3.1.5.15. 2) et 3), Isolant en mousse plastique, division B, CNB 2015.
- Conformément au paragraphe 3.1.5.5. 1), Composants combustibles pour les murs extérieurs, division B, CNB 2015, le système Senerflex avec l'enduit de base et l'adhésif Alpha Dry Base constitue une solution acceptable pour les bâtiments devant être de construction incombustible et dont la hauteur ne dépasse pas 3 étages s'ils ne sont pas protégés par gicleurs, et dont la hauteur est d'un nombre illimité d'étages s'ils sont protégés par gicleurs, pourvu que les surfaces intérieures du mur soient protégées par une barrière thermique conforme à l'article 3.1.5.15., Isolant en mousse plastique, division B, CNB 2015. Pour obtenir une description détaillée de la conformité aux exigences du paragraphe 3.1.5.5. 1), division B, CNB 2015, se reporter au certificat d'homologation en matière de protection contre l'incendie Intertek Spec ID : 38825 et type no : BASF/WDEIFS 25-01 (il convient de noter que les murs de fond visés par le certificat d'homologation ne comprennent pas les ossatures en bois et les revêtements intermédiaires en bois, mais uniquement les supports incombustibles (poteaux d'acier sur revêtements intermédiaires tels que plaques de plâtre, béton et maçonnerie)).
- Conformément à l'alinéa 3.2.3.8. 1)b), division B, CNB 2015, le système Senerflex avec l'enduit de base et l'adhésif Alpha Dry Base peut être utilisé sur la face exposée des bâtiments de construction soit combustible, soit incombustible, à condition que les surfaces intérieures du mur soient protégées par une barrière thermique conforme à l'article 3.1.5.15., division B, CNB 2015. Pour obtenir une description détaillée de la conformité aux exigences de l'alinéa 3.2.3.8. 1)b), division B, CNB 2015, se reporter au certificat d'homologation en matière de protection contre l'incendie Intertek Spec ID : 38825 et type no : BASF/WDEIFS 25-01 (il convient de noter que les murs de fond visés par le certificat d'homologation ne comprennent pas les ossatures en bois et les revêtements intermédiaires en bois, mais uniquement les supports incombustibles (poteaux d'acier sur revêtements intermédiaires tels que plaques de plâtre, béton, maçonnerie et coffrages à béton isolants)).
- Ces produits doivent être installés à au moins 50 mm des dispositifs de transmission de chaleur comme les appareils d'éclairage encastrés et les cheminées, ou conformément aux règlements et codes de sécurité applicables aux bâtiments.
- On doit également se conformer aux exigences du CNB 2015 pour ce qui est des coupe-feu.
- L'isolant thermique en polystyrène doit présenter un indice de propagation de la flamme ne dépassant pas 500 lorsqu'il est soumis à un essai selon la norme CAN/ULC-S102.2-10, « Méthode d'essai normalisée caractéristiques de combustion superficielle des revêtements de sol et des divers matériaux et assemblages ».

- On doit prévoir des joints de dilatation pour pallier les effets de la dilatation et du retrait des matériaux de construction, imputables aux changements de température, à l'humidité, au vent, à la pesanteur, aux vibrations et à l'activité sismique. Des joints de dilatation dans le revêtement extérieur doivent être utilisés dans les cas suivants :
 - lorsque des joints sont pratiqués dans le support;
 - à la jonction du système et d'autres matériaux;
 - lorsque des changements dans le support pourraient créer un fléchissement ou un mouvement;
 - aux endroits où le mouvement de la charpente est important;
 - aux endroits où l'on prévoit des fléchissements supérieurs à $L/240$; et
 - à la ligne du plancher dans un bâtiment à ossature de bois (facultatif lorsqu'on utilise des systèmes de charpente et de plancher d'ingénierie à 100 %).
- Il importe d'utiliser des tiges d'appui à cellules fermées aux joints de dilatation afin que l'on puisse poser le produit d'étanchéité à faible module conformément aux instructions du fabricant.
- Le produit doit être posé conformément au manuel d'installation du fabricant (daté au plus tôt d'avril 2015) par un installateur formé en possession d'un certificat valide du fabricant pour le produit qui doit être posé.
- Les matériaux humides doivent être posés à des températures supérieures à 4 °C et maintenus à de telles températures durant une période de 24 heures au moins. Le support doit demeurer à une température supérieure à 4 °C durant une période de 24 heures au moins. Par temps frais et humide, le séchage peut durer plus de 24 heures. Les matériaux doivent être protégés et chauffés temporairement par temps froid. Les matériaux doivent être entreposés à une température se situant entre 5 °C et 32 °C. On ne doit pas utiliser des matériaux antérieurement gelés.
- Les surfaces finies humides doivent être protégées contre la pluie et toute autre source d'humidité jusqu'à ce que les matériaux soient suffisamment secs et durcis afin d'éviter que les matériaux soient lessivés et que tout autre dommage lié à l'humidité soit causé.
- Le produit doit être installé avec un solin approprié qui permettra de drainer l'eau de la cavité de drainage vers l'extérieur et qui protégera la rive supérieure exposée du revêtement extérieur. Le solin de couronnement doit être posé dès que l'enduit de finition a été appliqué; si cela est impossible, on doit protéger l'enduit provisoirement.
- Un revêtement intermédiaire en plaques de plâtre revêtues d'un feutre de fibre de verre doit être conforme aux exigences de la norme ASTM C1177/C1177M-13, « Glass Mat Gypsum Substrate for Use as Sheathing », ou il doit avoir été évalué par le CCMC.
- Les caractéristiques et la description des scellants appliqués en surface doivent être fournies par le fabricant.
- Les panneaux de revêtement intermédiaire en OSB et/ou contreplaqué utilisés de concert avec les systèmes doivent être conformes aux exigences des normes CSA O86-14, « Règles de calcul des charpentes en bois », et CSA O437 Series-93 (R2011), « Panneaux de particules orientées et panneaux de grandes particules ». Revêtements intermédiaires en contreplaqué : CSA O121-08, « Contreplaqué en sapin de Douglas », CSA O151-09, « Contreplaqué en bois de résineux canadien », CSA O153-13, « Contreplaqué en peuplier », ou CSA O325-07, « Revêtements intermédiaires de construction ».
- Les revêtements intermédiaires en OSB et/ou en contreplaqué doivent posséder une épaisseur minimale de 11,1 mm et de 12,7 mm, respectivement. Le sens de la résistance principale des panneaux doit être perpendiculaire aux poteaux, et les panneaux doivent être supportés en continu par l'ossature et espacés d'au moins 2,0 mm et d'au plus 3,0 mm.
- Les revêtements intermédiaires en OSB et/ou en contreplaqué utilisés avec un « système d'isolation par l'extérieur avec enduit de finition (SIEEF) de type PB » doivent être fixés à l'ossature conformément à l'article 9.23.3.5., « Fixation des revêtements », division B, CNB 2015.

- Dans le cas des produits utilisés sur du bois, le revêtement en bois d'œuvre ou en bois doit présenter une teneur en eau d'au plus 19 % au moment de l'application de l'enduit d'imperméabilisation.
- Lorsqu'on utilise une truelle brettée pour former les rubans d'adhésif qui servent de mécanisme de drainage, les rubans doivent être disposés de manière à créer des canaux de drainage libres d'obstructions et parallèles derrière les panneaux isolants et à éviter de créer des rainures en V (les rainures en V se forment quand les rubans se touchent et bloquent la voie d'écoulement). Les rubans humides doivent avoir une profondeur d'au moins 13 mm, une largeur d'au moins 13 mm et être espacés de 50 mm.
- La cavité de drainage créée derrière les panneaux isolants ne doit pas être obturée afin d'assurer le drainage à l'arrière du panneau et elle doit se terminer de manière à ne pas empêcher la dissipation des eaux de pluie imprévues.

Exigences techniques

La présente évaluation est fondée sur la démonstration de la conformité aux critères suivants :

Numéro du critère	Critère
CAN/ULC-S716.1-12	Norme pour les systèmes d'isolation et de finition extérieurs (systèmes SIFE) – matériaux et systèmes
CCMC-TG-072413.01-15C	Guide technique du CCMC sur les systèmes d'isolation par l'extérieur avec enduit de finition

Tableau 2. Résultats des essais relatifs à la teneur en cendres des produits

Propriété		Unité	Exigence	Résultat
Teneur en cendres	Barrière d'étanchéité à l'eau (Senersshield-R)	%	Valeur déclarée	41,7
	Adhésif/enduit de base (Alpha Base)			64,8

Tableau 3. Résultats de l'analyse infrarouge pour documenter la formulation chimique des produits

Propriété		Exigence	Résultat
Analyse infrarouge	Barrière d'étanchéité à l'eau (Senersshield-R)	Valeur déclarée	Résultat consigné
	Adhésif/enduit de base (Alpha Base)		

Tableau 4. Résultats des essais relatifs à l'adhérence au support en contreplaqué/OSB de la barrière d'étanchéité à l'eau

Propriété			Unité	Exigence : aucun décollement au plan de collage à	Résultat
Résistance de l'adhérence	Senersshield-R sur support en OSB ⁽¹⁾	à sec	MPa	0,25	0,62
		2 h de séchage		0,08	0,55
		7 j de séchage		0,25	0,59

Note

¹ Essais de l'adhérence au support en OSB seulement. Le support en OSB est considéré comme le pire support.

Tableau 5. Résultats des essais relatifs à l'adhérence à des supports autres que le contreplaqué et l'OSB de la barrière d'étanchéité à l'eau

Propriété			Unité	Exigence : aucun décollement au plan de collage à	Résultat
Résistance de l'adhérence	Senershield-R sur panneau de ciment	à sec	MPa	0,25	0,48
		2 h de séchage		0,08	0,33
		7 j de séchage		0,25	0,49
	Senershield-R sur plaque de plâtre revêtue d'un feutre de fibre de verre	à sec		0,25	0,31
		2 h de séchage		0,08	0,13
		7 j de séchage		0,25	0,19

Tableau 6. Résultats des essais relatifs à l'adhérence à des supports autres que le contreplaqué/l'OSB et à la cohésion de la barrière d'étanchéité à l'eau

Propriété			Unité	Exigence : aucun décollement au plan de collage à	Résultat
Adhérence/liaison cohésive	Senershield-R sur béton	à sec	MPa	0,25	1,57
		2 h de séchage		0,08	1,21
		7 j de séchage		0,25	1,06

Tableau 7. Résultats des essais relatifs à l'adhérence de l'adhésif à la barrière d'étanchéité à l'eau

Propriété			Unité	Exigence : aucun décollement au plan de collage à	Résultat
Résistance de l'adhérence	Alpha Base sur Senershield-R	à sec	MPa	0,25	0,54
		2 h de séchage		0,08	0,24
		7 j de séchage		0,25	0,33
	Alpha Dry Base sur Senershield-R	à sec		0,25	0,58

Propriété			Unité	Exigence : aucun décollement au plan de collage à	Résultat
		2 h de séchage		0,08	0,20
		7 j de séchage		0,25	0,31

Tableau 8. Résultats des essais relatifs à l'adhérence de l'adhésif à l'isolant

Propriété			Unité	Exigence : aucun décollement au plan de collage à	Résultat
Résistance de l'adhérence	Alpha Base sur PSE	à sec	MPa	0,1	0,45
		2 h de séchage		0,1	0,23
		7 j de séchage		0,1	0,47
	Alpha Dry Base sur PSE	à sec		0,1	0,39
		2 h de séchage		0,1	0,19
		7 j de séchage		0,1	0,39

Tableau 9. Résultats des essais relatifs à la force d'adhérence du stratifié (enduit de base/enduit de finition/isolant)

Propriété			Unité	Exigence : aucun décollement au plan de collage à	Résultat
Résistance de l'adhérence	Enduit de finition Senergy/Alpha Base sur PSE	à sec	MPa	0,1	0,37
		2 h de séchage		0,1	0,24
		7 j de séchage		0,1	0,31
	Enduit de finition Senergy/Alpha Dry Base sur PSE	à sec		0,1	0,36
		2 h de séchage		0,1	0,23
		7 j de séchage		0,1	0,29

Tableau 10. Résultats des essais relatifs à la transmission de la vapeur d'eau de la barrière d'étanchéité à l'eau des produits

Propriété		Unité	Exigence	Résultat
Transmission de la vapeur d'eau	Senershield-R sur contreplaqué	ng/(Pa·s·m ²)	Valeur déclarée	103,3 ⁽¹⁾
				105,6 ⁽²⁾

Notes

- 1 Coefficient de transmission de la vapeur d'eau mesuré avec application d'une seule couche.
- 2 Coefficient de transmission de la vapeur d'eau mesuré avec application de deux couches.

Tableau 11. Résultats des essais relatifs à la transmission de la vapeur d'eau du stratifié

Propriété		Unité	Exigence	Résultat
Transmission de la vapeur d'eau	Alpha Base	ng/(Pa·s·m ²)	Valeur déclarée	754
	Alpha Dry Base			760
	Alpha Base et enduit de finition Classic			775
	Alpha Dry Base et enduit de finition Classic			756

Tableau 12. Résultats des essais relatifs à l'absorption d'eau de l'enduit de base

Propriété		Unité	Exigence	Résultat
Absorption d'eau de l'enduit de base	Alpha Base	%	≤ 20 % du poids sec	16,25
	Alpha Dry Base			12,65

Tableau 13. Résultats des essais relatifs au taux d'absorption d'eau de la barrière d'étanchéité à l'eau après 72 heures

Propriété		Unité	Exigence	Résultat
Taux d'absorption d'eau de l'enduit d'imperméabilisation après 72 heures	Senershield-R	kg/(m ² ·s ^{1/2})	≤ 0,004	0,0001

Tableau 14. Résultats des essais relatifs à l'imperméabilité à l'eau de l'enduit de base

Propriété		Unité	Exigence	Résultat
Imperméabilité à l'eau de l'enduit de base	Alpha Base	h	Aucune pénétration d'eau en moins de 2 h	Conforme

Propriété	Unité	Exigence	Résultat
Alpha Dry Base			Conforme

Tableau 15. Résultats des essais relatifs à la résistance à la moisissure et aux champignons

Propriété	Exigence	Résultat
Résistance aux végétations mycéliennes de l'enduit de finition (enduit de finition Senergy)	Aucune croissance	Conforme

Tableau 16. Résultats des essais relatifs à la résistance au vieillissement climatique accéléré

Propriété	Matériau adhésif	Fini appliqué	Exigence	Résultat
Résistance au vieillissement accéléré du stratifié à 2000 h	Alpha Base + Alpha Dry	Enduit de finition Senerflex Classic	Pas de fissuration, d'écaillage, ni d'effet néfaste	Conforme

Tableau 17. Résultats des essais relatifs à la résistance au brouillard salin

Propriété	Exigence	Résultat	
Résistance au brouillard salin après 300 h	Alpha Base et enduit de finition Senerflex Classic	Pas de fissuration, d'écaillage, ni d'effet néfaste	Conforme
	Alpha Dry Base et enduit de finition Senerflex Classic		

Tableau 18. Résultats des essais relatifs à la durabilité dans des conditions environnementales cycliques

Propriété	Unité	Exigence	Résultat	
Préconditionnement (évaluation du drainage)	L	Quantité d'eau déclarée	Introduite	13,5
			Évacuée	10,5
			Retenue	3,0
Conditionnement environnemental cyclique (60 cycles)	–	Pas de fissuration, de cloquage ou de coulure de l'enduit de base ni de décollement ou de craquelage de l'enduit de finition		Conforme
Résistance de l'adhérence après conditionnement environnemental cyclique	MPa	0,1	Enduit de base	0,38
			Enduit de finition	0,35

Tableau 19. Résultats des essais relatifs à la résistance à la rupture du treillis d'armature (142,0 g/m² (4,3 oz) – Saint Gobain

Propriété		Unité	Exigence	Résultat	
Teneur en cendres		%	Valeur déclarée	14,7	
Masse surfacique		g/m ²	Valeur déclarée	140	
Résistance à la rupture				Trame	Chaîne
Résistance à la traction initiale		N/mm	≥ 35	37,2	40,3
Perte de résistance à la traction après	trempage de 28 jours, 3 ions	%	≤ 60 % pour un SIEEF adhésif ≤ 50 % pour un SIEEF fixé au moyen d'un dispositif mécanique	17,7	7,3
Résistance à la traction résiduelle après	trempage de 28 jours, 3 ions	N/mm	≥ 15 N/mm pour un SIEEF adhésif ≥ 25 N/mm pour un SIEEF fixé au moyen d'un dispositif mécanique	30,6	37,3
Allongement par rupture	état initial	%	Valeur déclarée	3,3	4,1
	trempage de 28 jours, 3 ions			2,8	3,8

Tableau 20. Résultats des essais relatifs à la résistance au choc

Propriété			Exigence	Résultat
Résistance aux chocs	Senerflex Wall System	10 joules	Aucune perforation (rupture du treillis) ne doit être produite par 6 des 10 chutes libres	7/10
		3 joules	Aucune fissuration ne doit être produite par 6 des 10 chutes libres	6/10

Tableau 21. Résultats des essais relatifs à la résistance aux charges dues au vent

Pression du vent de référence (kPa)	Soutenue		Succession de cycles		En rafales		Essai de fléchissement		
	P ₁ , P' ₁ (Pa)		P ₂ , P' ₂ (Pa)		P ₃ , P' ₃ (Pa)		Pression d'essai (Pa) 2,18 P ₁ , P' ₁	Flèches nettes maximales mesurées à mi-portée (mm)	
								Portée des poteaux 3050 mm	Portée du revêt. interméd. 406 mm
Q ₅₀ ≤ 0,45	±450	Conforme	±660	Conforme	±980	Conforme	+980	5,3	0,8
							-980	-5,2	-1,2
Q ₅₀ ≤ 0,55	±550	Conforme	±800	Conforme	±1200	Conforme	+1200	6,5	0,9
							-1200	-6,4	-1,4
Q ₅₀ ≤ 0,60	±650	Conforme	±950	Conforme	±1410	Conforme	+1410	7,6	1,1
							-1410	-7,5	-1,7
Q ₅₀ ≤ 0,75	±750	Conforme	±1090	Conforme	±1630	Conforme	+1630	8,8	1,3
							-1630	-8,6	-2,0
Q ₅₀ ≤ 0,85	±850	Conforme	±1240	Conforme	±1850	Conforme	1850	10,0	1,4
							-1850	-9,8	-2,2
Q ₅₀ ≤ 1,00	±1000	Conforme	±1460	Conforme	±2180	Conforme	2180	11,7	1,7
							-2180	-11,6	-2,6
Pression d'essai maximale pour une flèche de L/180 (aucune défaillance structurale)							+3137	16,9	-
							-3188		
Essai structural de résistance maximale à la pression							+3250	OK	
							-3150	Détachement du revêtement intermédiaire des poteaux d'acier	

Tableau 22. Résultats des essais relatifs à la résistance à la rupture des joints

Propriété	Unité	Exigence	Résultat	
			Largeur du joint	
			2 mm	4 mm
Résistance à la rupture des joints	-	Aucune fissuration, aucun décollage ni effet néfaste relatif à l'enduit d'imperméabilisation à la jonction de deux éléments, pour une flexion transversale de L/180	5,15	4,47
Allongement du joint à L/180	mm	Valeur déclarée	0,21	0,37

Tableau 23. Résultats des essais relatifs à la résistance à la relaxation des joints

Propriété	Unité	Exigence	N° de l'échantillon	Résultat
Résistance à la relaxation des joints	kg/m ² · s	5 échantillons de panneaux OSB recouverts d'une barrière d'étanchéité à l'eau soumis à un allongement de 1,3 mm après exposition à 15 cycles environnementaux de 24 h doivent présenter un coefficient de transmission de l'eau moyen maximal de 2×10^{-7} kg/m ² · s	1	$1,63 \times 10^{-7}$
			2	$1,87 \times 10^{-7}$
			3	$1,32 \times 10^{-7}$
			4	$1,52 \times 10^{-7}$
			5	$1,05 \times 10^{-7}$
			Moyenne	$1,48 \times 10^{-7}$

Tableau 24. Résultat des essais relatifs à la résistance à la transmission de l'eau sur OSB ⁽¹⁾

Propriété	Unité	Exigence	N° de l'échantillon	Résultat
Résistance à la transmission de l'eau	kg/m ² · s	5 échantillons de panneaux OSB recouverts d'une barrière d'étanchéité à l'eau et soumis à une charge hydraulique de 25 mm doivent présenter une résistance à la transmission de l'eau moyenne maximale de 2×10^{-7} kg/m ² · s mesurée à 10 jours.	1	$1,04 \times 10^{-7}$
			2	$1,76 \times 10^{-7}$
			3	$1,25 \times 10^{-7}$
			4	$1,07 \times 10^{-7}$
			5	$1,09 \times 10^{-7}$
			Moyenne	$1,24 \times 10^{-7}$

Note

¹ Essais de l'adhérence au support en OSB seulement. Le support en OSB est considéré comme le pire support.

Tableau 25. Résultats des essais relatifs à la transmission de la vapeur d'eau ⁽¹⁾

Propriété		Unité	Exigence	N° de l'échantillon	Résultat	
					Sans enduit	Revêtu de l'enduit Senershield-R
Transmission de la vapeur d'eau	OSB	ng/ Pa·s·m ²	Valeur signalée du coefficient de transmission de la vapeur d'eau de l'enduit d'imperméabilisation appliqué sur un panneau OSB, selon l'épaisseur maximale, et du panneau OSB seul	1	116	109
				2	130	106
				3	127	100
				Moyenne	124,3	105
	contreplaqué			1	123	148
				2	94	88
				3	100	74
				Moyenne	105,7	103,3

Note

- 1 Les essais relatifs à la transmission de la vapeur d'eau sur l'OSB sont spécifiques au produit et à l'épaisseur utilisés pendant l'essai. Pour les valeurs types du coefficient de transmission de la vapeur d'eau de l'OSB, consulter le tableau A-9.25.5.1. 1), division B, CNB 2015.

Tableau 26. Résultats des essais relatifs au vieillissement climatique accéléré de la barrière d'étanchéité à l'eau

Propriété		Exigence	N° de l'échantillon	Résultat
Résistance au vieillissement climatique accéléré	Senershield-R 593		La barrière d'étanchéité à l'eau appliquée sur le panneau OSB ne doit présenter aucune fissure, aucun délaminage, aucun écaillage, ni aucun effet néfaste après exposition à l'arc au xénon pendant 250 h.	1
		2		Conforme
		3		Conforme
		4		Conforme
		5		Conforme
		6		Conforme

Tableau 27. Résultats des essais relatifs à la capacité de drainage des produits

Propriété		Exigence	Résultat		
			Eau retenue par unité de surface (g/m ²)		Capacité de drainage (%) après 1 h
			1 h	48 h	
Capacité de drainage	Total panneau 1 (g)	L'eau retenue par unité (d'après la surface de drainage projetée) après une période de drainage de 1 heure ne doit pas excéder 30 g/m ² .	20,0	< 19,5	99,7
			15,4	< 15,0	
	Total panneau 2 (g)	L'eau retenue par unité après 48 heures de séchage ne doit pas dépasser 15 g/m ² pour un seul échantillon d'essai. La capacité de drainage ne doit pas être inférieure à 98 % de la masse d'eau reçue par l'échantillon de mur recouvert d'un SIEEF.	29,2	< 19,5	99,6
			22,5	< 15,0	
	Total panneau 3 (g)		18,9	< 19,5	99,8
			14,5	< 15,0	

Tableau 28. Résultats des essais relatifs à la résistance au soulèvement des clous des produits ⁽¹⁾

Propriété	Exigence	N° de l'échantillon	Résultat
Résistance au soulèvement des clous	Aucune fissuration ni aucun décollement de la barrière d'étanchéité à l'eau lorsqu'un clou ayant été chassé initialement à 1 mm sous la surface du support en OSB fait saillie de 1 mm.	1	Conforme
		2	Conforme
		3	Conforme
		4	Conforme
		5	Conforme
		6	Conforme

Note

1 Pour le produit Senersshield R593.

Essais de résistance au feu

Pour obtenir une description détaillée de la conformité des systèmes connexes aux exigences de l'article 3.1.5.5., division B, CNB 2015, se reporter au certificat d'homologation d'Intertek Spec ID : 38825 et type no : Senergy/WDEIFS 25-01 et Spec ID : 38825 et type no : Senergy/WDEIFS 15-01 pour vérifier la conformité aux exigences de l'alinéa 3.2.3.8. 1)b).

Renseignements administratifs

Utilisation des examens du Centre canadien de matériaux de construction (CCMC)

Le présent examen doit être lu dans le contexte du [Recueil d'examens de produits du CCMC](#), de tout code de construction ou règlement applicable et de toute autre exigence réglementaire (par exemple, la [Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation](#), la [Loi canadienne sur la protection de l'environnement](#), etc.).

Il incombe à l'utilisateur de vérifier la validité de l'examen et de s'assurer que celui-ci n'a pas été retiré ou remplacé par une version plus récente dans le [Recueil d'examens de produits du CCMC](#).

Exonération de responsabilité

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) n'a évalué que les caractéristiques du produit spécifique décrit dans la présente évaluation. L'information et les opinions fournies dans la présente évaluation sont destinées aux personnes qui possèdent le niveau d'expérience approprié (comme les autorités compétentes, les spécialistes de la conception et les rédacteurs de devis) pour en utiliser le contenu et l'appliquer. La présente évaluation est valide si le produit est utilisé dans le cadre d'une construction permise, selon les conditions et restrictions énoncées dans la présente évaluation et conformément aux codes de construction et règlements applicables.

La présente évaluation ne constitue ni une déclaration, ni une garantie, ni une caution, expresse ou implicite, et le CNRC ne fournit aucune recommandation à l'égard de tout produit évalué. Le CNRC ne répond en aucun cas et de quelque façon que ce soit de l'utilisation ou de la fiabilité de l'information contenue dans la présente évaluation, ni de l'utilisation de tout produit évalué. Le CNRC ne vise pas à offrir des services de nature professionnelle ou autre pour ou au nom de toute personne ou entité, ni à exécuter une fonction exigible par une personne ou entité envers une autre personne ou entité.

Langue

An English version of this document is available.

En cas de divergence entre la version anglaise et la version française du présent document, la version anglaise prévaut.

Droit d'auteur

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le Conseil national de recherches du Canada, 2024

Tous droits réservés. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, stockée dans un système électronique d'extraction, ni transmise, sous quelque forme que ce soit, par un quelconque procédé électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou autrement, sans le consentement écrit préalable du CCMC.

Reconnaissance du CCMC

Le Centre canadien de matériaux de construction (CCMC) offre un service d'examen de la conformité aux codes canadiens de sécurité, du bâtiment et de l'énergie, le seul service du genre qui soit appuyé et administré par le gouvernement du Canada. Le CCMC a la confiance de plus de 6000 responsables de la réglementation au Canada.

Au Canada, la plupart des autorités compétentes considèrent les examens de produits du CCMC comme des éléments de preuve acceptables aux fins de l'approbation de produits.

Les examens du CCMC sont reconnus par les autorités responsables de la construction au Canada :

Alliance of Canadian Building Officials' Associations (ACBOA)



(Alliance of Canadian Building Officials' Associations (ACBOA))

Association nationale des agents du bâtiment des Premières Nations (ANABPN)



(Association nationale des agents du bâtiment des Premières Nations (ANABPN))

Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH)



(Association canadienne des constructeurs d'habitations (ACCH))

Alberta Building Officials Association (ABOA)



(Alberta Building Officials Association (ABOA))

Saskatchewan Building Officials Association (SBOA)



(Saskatchewan Building Officials Association (SBOA))

Manitoba Building Officials Association (MBOA)



(Manitoba Building Officials Association (MBOA))

Association des officiers en bâtiments de l'Ontario



(Association des officiers en bâtiments de l'Ontario)

Association des officiers de la construction du Nouveau-Brunswick (AOCNB)



(Association des officiers de la construction du Nouveau-Brunswick (AOCNB))



Le CCMC offre un service d'examen de la conformité aux exigences des codes canadiens et consulte les responsables de la réglementation de la construction dans l'ensemble du pays au sujet des variantes régionales des codes et des interprétations à l'échelle locale et provinciale. Il est conseillé aux utilisateurs de consulter les renseignements techniques figurant dans les examens du CCMC lorsqu'ils prennent des décisions touchant l'approbation de produits. [Cliquer ici pour en savoir davantage sur le service unique qu'offre le CCMC pour le Canada.](#)

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le CCMC par téléphone au 613-993-6189 ou par courriel à l'adresse ccmc@nrc-cnrc.gc.ca.

AVIS

L'information contenue dans cette page Web (en format HTML) constitue l'information la plus à jour du CCMC à propos du présent examen.

En téléchargeant ce fichier PDF, vous reconnaissez que ce fichier :

- ne doit servir qu'à des fins d'archivage;
- représente l'information disponible au moment du téléchargement; et
- pourrait ne pas correspondre à l'information la plus à jour disponible à une date ultérieure.

Les renvois au présent examen du CCMC (dans la documentation sur les produits, les sites Web, etc.) doivent être faits à l'aide d'un lien menant à la page Web de l'évaluation. **Ce fichier PDF ne doit pas être utilisé pour distribuer une copie du présent examen à un auditoire.**

[Afficher PDF \(format de document portable\)](#)

Conformité au moyen d'une solution acceptable

Conformité au CNB au moyen de solutions acceptables

S'il peut être démontré que la conception d'un bâtiment (matériaux, composants, ensembles de construction ou systèmes) satisfait à toutes les dispositions des **solutions acceptables** pertinentes de la division B (si, par exemple, elle est conforme à toutes les dispositions pertinentes d'une norme incorporée par renvoi), on juge que la conception satisfait aux objectifs et aux énoncés fonctionnels liés aux dispositions en question et, par conséquent, qu'elle est conforme aux exigences du CNB.

— Code national du bâtiment – Canada, note A-1.2.1.1. 1)a)

Le CCMC a déterminé que la conformité à cette disposition du CNB a été démontrée au moyen d'une **solution acceptable**. Le rapport d'évaluation résume les fondements de l'opinion sur la conformité émise par le CCMC.

Opinions du CCMC sur la conformité aux codes

Tous les rapports d'évaluation du CCMC constituent des opinions sur la conformité aux codes déterminées conformément à la sous-section 1.2.1. du CNB, « Conformité au CNB », qui énonce que la conformité doit être réalisée par :

- la conformité aux solutions acceptables pertinentes de la division B; ou
- l'emploi de solutions de rechange permettant d'atteindre au moins le niveau minimal de performance exigé par la division B dans les domaines définis par les objectifs et les énoncés fonctionnels attribués aux solutions acceptables pertinentes.

Le CCMC offre un service d'examen de la conformité aux codes canadiens de sécurité, du bâtiment et de l'énergie et bénéficie de la confiance de plus de 6000 responsables de la réglementation au Canada.

Conformité au moyen d'une solution de rechange

Conformité au CNB au moyen de solutions de rechange

Une conception qui diffère des solutions acceptables de la division B doit être considérée comme une « **solution de rechange** ». Il faut démontrer que cette solution de rechange traite des mêmes aspects que les solutions acceptables pertinentes de la division B, y compris les objectifs et énoncés fonctionnels qui y sont attribués. Toutefois, comme les objectifs et les énoncés fonctionnels sont exprimés en des termes entièrement qualitatifs, il n'est pas possible de démontrer qu'une solution de rechange y est conforme. C'est pourquoi l'alinéa 1.2.1.1. 1)b) indique que la division B établit de façon quantitative les performances que les solutions de rechange doivent atteindre. Dans de nombreux cas, ces performances ne sont pas définies de façon très précise dans les solutions acceptables. [...] Quoi qu'il en soit, l'alinéa 1.2.1.1. 1)b) précise qu'un effort doit être fourni pour démontrer que la performance de la solution de rechange n'est pas seulement « acceptable », mais qu'elle est « équivalente » à celle d'une conception qui satisferait aux exigences des solutions acceptables pertinentes de la division B.

— Code national du bâtiment – Canada, note A-1.2.1.1. 1)b)

Le CCMC a déterminé que la conformité à cette disposition du CNB a été démontrée au moyen d'une **solution de rechange**. Le rapport d'évaluation résume les fondements de l'opinion sur la conformité émise par le CCMC.

Opinions du CCMC sur la conformité aux codes

Tous les rapports d'évaluation du CCMC constituent des opinions sur la conformité aux codes déterminées conformément à la sous-section 1.2.1. du CNB, « Conformité au CNB », qui énonce que la conformité doit être réalisée par :

- la conformité aux solutions acceptables pertinentes de la division B; ou
- l'emploi de solutions de rechange permettant d'atteindre au moins le niveau minimal de performance exigé par la division B dans les domaines définis par les objectifs et les énoncés fonctionnels attribués aux solutions acceptables pertinentes.

Le CCMC offre un service d'examen de la conformité aux codes canadiens de sécurité, du bâtiment et de l'énergie et bénéficie de la confiance de plus de 6000 responsables de la réglementation au Canada.